Presse écrite FRA

Le Point

Edition : **22 octobre 2026 P.152,154,156**
Famille du média : **Médias d'information générale (hors PQN)**
Périodicité : **Hebdomadaire**
Audience : **1608000**





Journaliste : **LAURENCE DAVID DELA**
Nombre de mots : **1384**

SPÉCIAL PLACEMENTS

Des fonds en euros dopés



Je ne demande pas le paradis, mais je veux bien être placé au chaud.

Assurance-vie. La hausse des taux longs améliore le rendement des actifs. Attention aux effets de loupe.

PAR LAURENCE DAVID DELAIN

Drainant depuis le début de l'année 2026 des milliards d'euros d'argent frais (138,7 milliards d'euros collectés entre début janvier et fin août), l'assurance-vie a retrouvé *« des niveaux d'activité perdus de vue depuis 2010, avant que la crise des dettes souveraines n'impacte durablement le secteur »*, observe Philippe Crevel, président du Cercle de l'épargne.

Le constat vaut prioritairement pour les supports diversifiés en unités de compte (UC), dont la dynamique tire l'ensemble du marché vers le haut (33,9 milliards d'euros de collecte nette – de retraits – fin août). Mais les fonds en euros (60 % des flux et 68 % des stocks) ne sont pas en reste.

Face à un taux du livret A tombé à 1,5 % en février avant de remonter à 1,7 % en août, le rapport rendement-risque de ces supports s'est renforcé. *« Dans un contexte marqué par l'incertitude géopolitique, la baisse du pouvoir d'achat et le retour de l'inflation, le second semestre pourrait être moins porteur, mais, globalement, l'assurance-vie s'affiche comme le placement gagnant de l'année 2026 »*, confirme Philippe Crevel.

« L'assurance-vie s'affiche comme le placement gagnant de l'année 2026. » Philippe Crevel

Offrant à la fois un capital garanti à tout moment par l'assureur (gage d'une liquidité permanente) et une rémunération annuelle définitivement acquise par l'assuré (effet cliquet), les fonds en euros, qui sont majoritairement placés en obligations privées et publiques, profitent indéniablement des bons niveaux de rémunération des emprunts de moyen-long terme. *« Leur rendement moyen devrait atteindre 2,9 % en 2026 »*, anticipe Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site d'informations Good Value for Money (GVFM). Pour rappel, ce taux était de 2,6 % l'an passé, selon les calculs de la fédération France assureurs. •••

ILLUSTRATION TARTRAIS POUR « LE POINT »

223316 - CISION 2413072700507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle. L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

••• Cette séduisante perspective n'est toutefois pas exempte de zones d'ombre. Tout d'abord, comme le souligne Cyrille Chartier-Kastler, *« du point de vue macroéconomique, on ne peut guère se réjouir d'une situation où l'épargnant s'enrichit grâce à la faillite de l'État français »*.

Et même si l'on fait fi de cette considération, la poussée de l'OAT 10 ans (indice de référence des fonds en euros) au-dessus de la barre des 5 % est une source *« d'opportunités, mais également d'inquiétude »*, poursuit le président de GVFM. D'un côté, cette flambée des taux permet aux assureurs de renflouer leur portefeuille avec des obligations génératrices de coupons élevés favorables à la rémunération des fonds en euros, mais, de l'autre, la hausse accentue la dépréciation des stocks d'obligations peu rentables qui sont encore détenues par les compagnies.

La situation pourrait devenir délicate si une forte remontée des taux courts *« incitait les assurés à vider leur assurance-vie pour basculer vers des solutions de trésorerie plus rémunératrices, ce qui obligerait les assureurs à vendre leurs obligations et à réaliser des moins-values »*, rappelle Olivier Sentis, directeur général de la Mutuelle d'Ivry-La Fraternelle (MIF) depuis juin 2014. Cette mutuelle, qui se distingue depuis plusieurs années par une stratégie d'investissement payante, a notamment, dès le début de l'année, *« renforcé la poche des obligations souveraines de son portefeuille et réinvesti des tombées de coupons sur des crédits privés »*.

« Les pires taux resteront à 1 %, mais les bonus grimperont jusqu'à 5,5 %. » Cyrille Chartier-Kastler

UNE HAUSSE MOYENNE DE 25 CENTIMES DU TAUX SERVI SUR LES FONDS EN EUROS CLASSIQUES ANTICIPÉE EN 2026

Évolution des taux moyens servis sur les fonds en euros classiques en assurance-vie (taux nets de frais bruts de prélèvements sociaux)



Ces retraits massifs demeurent toutefois pour l'heure hypothétiques. Les rendements des fonds en euros 2026, qui seront annoncés entre fin décembre et début 2027 à un moment où le livret A sera encore à 1,7 % (ce taux augmentera sans doute en février), devraient inciter leurs détenteurs à les conserver. Voire à les renflouer si les réseaux distribuant de l'assurance-vie relancent des campagnes promotionnelles au moment de dévoiler la performance de leurs contrats. Face à ce qui constitue depuis quelque temps une véritable foire d'empoigne commerciale, quelques repères s'imposent toutefois pour mieux cerner la réalité financière de son propre fonds en euros.

Les points clés. En premier lieu – il n'est jamais inutile de le rappeler –, les taux affichés sont nets de frais de gestion, mais bruts des prélèvements sociaux (17,2 % actuellement) acquittés chaque année par l'assuré. Un taux facial de 2,6 % correspond ainsi à un taux « détaxé » de 2,15 %, que l'on doit par ailleurs rapporter au niveau de l'inflation (3 % sur un an à fin septembre) pour en apprécier l'impact réel. Les performances publiées ne tiennent pas davantage compte des frais sur versements qui, lorsqu'ils existent (les contrats vendus sur Internet et dans certains réseaux mutualistes n'en prélèvent pas), réduisent d'emblée le capital investi (l'Opef, l'Observatoire des produits d'épargne financière, estime leur coût moyen à 0,55 % dans son dernier rapport).

Ensuite, c'est devenu la norme, presque tous les réseaux de la bancassurance bonifient les taux servis en fonction de la quote-part d'unités de compte (UC) que détient le client en parallèle (de 2,55 à 3,35 %, par exemple, en 2025 pour le contrat Floriane 2 de Crédit agricole Assurances). Ils activent par ailleurs des boosters. Évidemment appréciables pour ceux qui en profitent (0,5 à 2,5 points supplémentaires en •••

223316 - CISION 2413072700507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle. L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le Point

Des fonds en euros dopés

Edition : **22 octobre 2026 P.152,154,156**

••• moyenne), ces taux temporairement gonflés, attribués sous diverses conditions et appliqués *prorata temporis* durant une période limitée sur les nouveaux versements, brouillent la lecture des performances des fonds en euros, dont les taux planchers oscillent autour de 2 %. *« Les pires taux servis resteront cette année encore à 1 % tandis qu'en parallèle le feu d'artifice des bonus conduira certaines offres au moins jusqu'à 5,5 % »*, abonde Cyrille Chartier-Kastler.

Fonds nouvelle génération. Les rendements les plus équitables (ils profitent à tous les clients, quel que soit leur profil d'investisseur) et solidement compétitifs se trouvent du côté des associations d'assurés (Afer, Agipi, Asac-Fapes, Gaipare, etc.) mais aussi – voire surtout – de quelques enseignes mutualistes longtemps restées discrètes comme MACSF, la MIF, Carac, Garance, Monceau Assurances ou La France mutualiste (rémunérations souvent supérieures à 3 %).

Des fonds en euros « nouvelle génération », apparus en 2023, tels Ampli Assurance-Vie, Corum EuroLife, Swiss Life Euro+, ou, plus récemment, Euro Objectif Climat de Spirica, Euros Engagements durables de CNP Assurances, Vertessima, lancé en juillet par Generali France, tirent aussi leur épingle du jeu. Investies d'emblée en obligations rentables – dont une large part d'emprunts *corporate* –, ces offres surperforment *« logiquement les autres formes de fonds en euros, avec un rendement brut moyen de leur actif qui était de 3,93 % fin 2024 »*, constate Cyrille Chartier-Kastler.

La stratégie financière récemment mise en place par ces fonds n'est pas exempte de risque, ce qui pousse leurs promoteurs à piloter avec prudence leur collecte pour éviter que leurs actifs ne se diluent et perdent en valeur ajoutée. *« Au gré de l'évolution du marché obligataire, nous avons suspendu la commercialisation de notre fonds Swiss Life Euro+ en septembre 2025, puis l'avons relancé sous condition d'UC en mai dernier, avant de le proposer en août sans contrainte d'UC mais dans la limite de 200 000 € de versements »*, indique Henri Réau, directeur du développement de Placement-direct.fr. *« Notre fonds en euros ne peut dépasser 25 % de l'en-cours des contrats de nos clients »*, précise de son côté Alexis Trigaut, associé et directeur de la gestion privée de Corum L'Épargne, confiant quant à la performance qui sera délivrée pour 2026. Ces nouveaux venus manquent également de provision pour participation aux bénéfices (PPB)*. Or cette réserve financière, qui pesait encore 51,4 milliards d'euros fin 2025 pour l'ensemble de la place (contre 68,9 milliards en 2021), reste une composante clé des rendements futurs ●

** La PPB permet aux compagnies de mettre de côté une fraction des gains financiers dégagés par le placement des fonds en euros, avant de les redistribuer aux assurés dans les huit années qui suivent.*

GROS PLAN SUR TROIS FONDS EN EUROS LANCÉS EN 2023

NOM DU SUPPORT	AMPLI ASSURANCE-VIE	CORUM EUROLIFE	SWISSLIFE EURO+
Nom du contrat qui le propose (nature)	Ampli Assurance-Vie (monosupport)	Corum Life (multisupport)	Placement-direct Euro+ (multisupport)
Assureur	Ampli Mutuelle	Corum Life	SwissLife Assurance et Patrimoine
Distributeur	Ampli	Corum L'Épargne	Placement-direct
Date de lancement	Janvier 2023	Juillet 2023	Novembre 2023
Seuil d'accès	5 000 €	50 €	500 €
Taux servi en 2025 *	3,75 %	4,10 %	3,60 %
Taux moyen servi sur trois ans (à fin 2025) *	3,75 %	4,40 %	3,76 %
Condition d'UC pour y accéder	Aucune, monosupport	75 %	Aucune
Composition de l'actif sous-jacent	• **57 %** d'obligations d'entreprises • **36 %** d'obligations souveraines • **7 %** d'OPCVM (obligations, monétaires, diversifiés et actions)	• **45 %** d'obligations d'entreprises • **35 %** d'obligations souveraines • **15 %** d'immobilier • **5 %** de monétaire	• **84,3 %** d'obligations** • **15,5 %** de fonds*** • **0,2 %** de liquidités (au 30/06/26)

* Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux. ** Dont une grande majorité d'emprunts privés *investment grade*. *** Dont 3,7 % de fonds de prêts aux entreprises du secteur privé et 12,3 % de fonds haut rendement à échéance 2028 et 2032. Source : établissements.

223316 - CISION 2413072700507

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle. L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.